



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrôle

Question écrite n° 94204

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le code-barres biologique de l'aliment. Une équipe du centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) a mis au point un procédé permettant d'identifier à coup sûr l'origine géographique d'un aliment importé, même après conditionnement. Il s'agit en quelque sorte d'un code-barres biologique. Au CIRAD, des études ont été menées à partir de poissons du Sud Est asiatique, des animaux dont la provenance précise est bien souvent inconnue. Les auteurs ont étudié l'environnement biologique de ces poissons. Ces derniers portent notamment des bactéries qui se sont adaptées à leur environnement et témoignent ainsi de leur origine géographique. À partir de ces bactéries, ou de tout autre micro-organisme, la technique développée par le CIRAD vise donc à établir un véritable code-barres biologique de l'aliment. Un code-barres pas comme les autres bien sûr, puisqu'il ne figurera pas sur les conditionnements. Cette nouvelle méthode analytique délivre avec certitude toutes les informations relatives à la traçabilité des aliments. D'ores et déjà utilisée pour les poissons et les jus d'orange, cette technique vise à rassurer les consommateurs, mais aussi les importateurs européens qui, depuis le 1er janvier 2006 (règlement européen 178/2002), doivent obligatoirement justifier l'origine de leurs produits. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître si un tel procédé sera appliqué à d'autres produits.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94204

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5094